



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 112906

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'état général déplorable du monument consacré au général Leclerc et à la 2e DB aux dunes de Varreville (50480). En effet, il semble apparaître que les abords du monument ne sont pas aménagés correctement (pas de poubelle sur le parking par exemple) et sont mal entretenus, que le panneau explicatif est illisible, et même que les blockhaus servent de toilettes et sont souillés. De plus, un panneau multilingue interdisant l'escalade du char Sherman ne s'impose-t-il pas ? Il lui demande ce qu'il compte faire pour assurer l'effort nécessaire pour entretenir correctement le monument consacré au général Leclerc et aux autres soldats de la 2e DB aux dunes de Varreville (50480), ce qui serait tout de même le minimum que nous devons pour le respect des ces hommes qui ont contribué à vaincre la barbarie nazie et à ce que nous vivions libres aujourd'hui.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que le monument commémorant le débarquement de la 2e division blindée du général Leclerc, situé aux Dunes de Varreville (Manche), est placé sous la responsabilité du comité du débarquement. C'est par conséquent ce dernier qui en assure l'entretien. L'état de ce monument a déjà fait l'objet de plusieurs interventions qui ont été retransmises au président du comité.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112906

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12839

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3113